

ACTE ADMINISTRATIF POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Destination

Article 1^{er}

Le conseil d'établissement réuni en séance du **05/10/2021** autorise le chef d'établissement à organiser un voyage scolaire à AMMERSEE.

Durée

Article 2

Ce voyage aura lieu du **14 mars 2022** au **18 mars 2022**.

Objet

Article 3

Le voyage a pour objectif pédagogique :

- Développer l'autonomie et la responsabilisation, favoriser l'entraide plutôt que l'émulation entre les élèves par une expérience sociale forte, un moment de vie collective partagé par l'ensemble des élèves.
- Apprendre à entretenir sa santé et à développer sa motricité par une activité physique.

Participants

Article 4

Participant à ce voyage les classes de CM1d et CM1e.

Le nombre de participants prévisionnel est fixé à **43 élèves**.

Article 5

Les responsables du projet sont : **Mesdames Lorant, Picaud, Mazeau, Fischer & Hollmach**.

L'encadrement des élèves durant le voyage est assuré par **5** personnes.

Modalités financières

Article 6

La participation volontaire des familles est fixée à **220.00 €** par élève.

La participation financière prévisionnelle de l'établissement est fixée à 1100.00 €.

Article 7

Le conseil d'établissement donne son accord à la réalisation de ce voyage présenté en séance.

Le Proviseur



Alain Houille